



Contrat d'engagement « AMAP volaille »

de janvier 2015 à décembre 2015

Anne Ney 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller
03 83 42 91 14 ou 06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions.

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer 1 fois ou plusieurs fois par mois, des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail ;

Engagements communs :

Adhérents et producteurs s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet.

Les paniers :

Un contrat consiste en une livraison de 1 poulet par mois pour un poids moyen de : 2kg x 9 € le kilo pour un total arrondi de 54€ par trimestre, soit 216€ à l'année.

Dates de livraison :

Le prix pourra passer à 9.50€ pour les personnes qui souhaitent un poulet sous vide (57€ par trimestre).

Je m'engage pour contrat(s) soit un total de€

L'adhésion au contrat « AMAP volailles » nécessite d'acquérir une carte. Celle-ci permettra au producteur d'ajuster le prix payé selon le poids exact des poulets livrés.

Je m'engage pour un contrat carte :

- 30 € à renouveler après épuisement.

Les chèques sont établis à l'ordre de Anne Ney

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce bulletin sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et signature de(s) l'adhérent(s)

de l'agriculteur

d'un membre du
collectif AMAP



Contrat d'engagement « AMAP volaille »

de janvier 2015 à décembre 2015

Anne Ney 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller
03 83 42 91 14 ou 06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions.

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer 1 fois ou plusieurs fois par mois, des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail ;

Engagements communs :

Adhérents et producteurs s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet.

Les paniers :

Un contrat consiste en une livraison de 1 poulet par mois pour un poids moyen de : 2kg x 9 € le kilo pour un total arrondi de 54€ par trimestre, soit 216€ à l'année.

Dates de livraison :

Le prix pourra passer à 9.50€ pour les personnes qui souhaitent un poulet sous vide (57€ par trimestre).

Je m'engage pour contrat(s) soit un total de€

L'adhésion au contrat « AMAP volailles » nécessite d'acquérir une carte. Celle-ci permettra au producteur d'ajuster le prix payé selon le poids exact des poulets livrés.

Je m'engage pour un contrat carte :

30 € à renouveler après épuisement.

Les chèques sont établis à l'ordre de Anne Ney

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce bulletin sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et signature de(s) l'adhérent(s)

de l'agriculteur

d'un membre du
collectif AMAP

Contrat d'engagement « AMAP volaille »



de janvier 2015 à décembre 2015

Anne Ney 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller

03 83 42 91 14 ou 06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions.

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer 1 fois ou plusieurs fois par mois, des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail ;

Engagements communs :

Adhérents et producteurs s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet.

Les paniers :

Un contrat consiste en une livraison de 1 poulet par mois pour un poids moyen de : 2kg x 9 € le kilo pour un total arrondi de 54€ par trimestre, soit 216€ à l'année.

Dates de livraison :

Le prix pourra passer à 9.50€ pour les personnes qui souhaitent un poulet sous vide (57€ par trimestre).

Je m'engage pour contrat(s) soit un total de€

L'adhésion au contrat « AMAP volailles » nécessite d'acquérir une carte. Celle-ci permettra au producteur d'ajuster le prix payé selon le poids exact des poulets livrés.

Je m'engage pour un contrat carte :

30 € à renouveler après épuisement.

Les chèques sont établis à l'ordre de Anne Ney

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce bulletin sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et signature de(s) l'adhérent(s)

de l'agriculteur

d'un membre du
collectif AMAP